

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 1 MAI 2017 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**ABSENTS :** Madame la conseillère Karen Zajdman et Monsieur le conseiller Harvey Shaffer.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20h10.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2017-086

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2017-087

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2017 et de la séance spécial du conseil municipal du 19 avril 2017 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2017-088

#### **RÉSOLUTION POUR L'APPUI FINANCIER DE LA VILLE DE HAMPSTEAD DANS LA CONTESTATION JUDICIAIRE DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE SUR LES LIMITES DE LA CIRCONSCRIPTION DE D'ARCY-MCGEE ET LA PERTE D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 mars 2017, la Commission a publié dans la Gazette officielle du Québec la version finale modifiant considérablement les limites de la circonscription D'Arcy-McGee;

**CONSIDÉRANT QUE** par cet amendement, la circonscription électorale d'Arcy-McGee comptera autour de 56 000 électeurs, plaçant cette circonscription parmi les plus peuplées au Québec, venant sérieusement diluer le poids politique des résidents de la Ville de Hampstead;

**CONSIDÉRANT QUE** ces changements résulteront par la perte d'une circonscription électorale sur l'île de Montréal et conséquemment, venant sérieusement diluer le poids politique des résidents de l'île de Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement vient sérieusement miner la confiance du public dans l'objectivité et la confiance de la Commission;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Hampstead de s'opposer à ladite décision;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la Ville de Hampstead soutienne financièrement la contestation judiciaire de la décision de la représentation électorale de modifier les limites de la circonscription électorale de D'Arcy-McGee et la perte d'une circonscription électorale sur l'île de Montréal;
- **QUE** la Ville autorise la dépense 7 000,00 \$ comme contribution aux frais juridiques.

Adoptée

2017-089

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1013 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1013 sur les dérogations mineures, et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1013 qui sera intitulé : « Règlement n° 1013 sur les dérogations mineures ».

Adoptée

2017-090

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, ARTICLE 84, POUR LA MARGE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 33, CHEMIN HOLTHAM, LOT N° 2 090 426, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005).**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 1001-2 article 84, afin d'autoriser la marge de recul entre la piscine et la clôture de 1.5 mètre (4.92 pieds) au lieu de 2 mètres (6.56 pieds) afin de légaliser la situation actuelle;  
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 avril 2017, a recommandé d'approuver le demande de dérogation mineure ci-dessus;

*Une intervention d'une personne intéressée a été présentée au Conseil;*

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **33, chemin Holtham**, lot n° 2 090 426, Zone RA-2.

Adoptée

2017-091

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, ARTICLE 118, AFIN D'AUTORISER LA LARGEUR DE L'ENTRÉE VÉHICULAIRE DE 8.08M (26.5 PIEDS) AU LIEU DE 7M (23 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE AU 380, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 582, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005).**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 1001-2 article 118,

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

afin d'autoriser la largeur de l'entrée véhiculaire de 8.08 mètres (26.5 pieds) au lieu de 7 mètres (23 pieds) pour le projet proposé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 avril 2017, a recommandé *de refuser* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

*Une intervention d'une personne intéressée a été présentée au Conseil;*

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Jack Ederly et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *diffère* la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **380, chemin Dufferin**, lot n° 2 088 582, Zone RB-6, à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2017-092

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, ARTICLE 76, TABLEAU 13, AFIN D'AUTORISER LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES DANS LA COUR AVANT SECONDAIRE AU LIEU DES COURS ARRIÈRE ET LATÉRALE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5727, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 451, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005).**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 1001-2 article 76, tableau 13, afin d'autoriser les équipements mécaniques dans la cour avant secondaire au lieu des cours arrière et latérale afin de légaliser la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 avril 2017, a recommandé *d'approuver conditionnellement* la demande de dérogation mineure ci-dessus à la condition suivante:

- La clôture doit être remplacée dans les prochains 6 mois par une conforme et de plus belle apparence;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **5727, chemin Queen-Mary**, lot n° 2 089 451, Zone RA-1, ce nonobstant la recommandation du CCU.

Adoptée

2017-093

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT ET LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 380, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 582, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la demande pour l'agrandissement et les modifications des façades pour une maison unifamiliale située au **380, chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2017 soit *différée* à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-094

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'avril 2017 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 mars au 15 avril 2017, au montant de 3 122 419,06 \$, est par la présente approuvée (732 420,04 \$ pour les chèques et 2 389 999,02 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2017-095

### **PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2017 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 15 juillet 2017 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2017, au montant de 102 159,11 à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 17-03, daté du 16 janvier 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2017-096

### **PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2017 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 1 juin 2017 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2017, au montant de 5 033 263 \$, à l'Agglomération de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 17-02, daté du 16 janvier 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2017-097

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

Conformément à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2016.

*Le conseil prend acte du dépôt dudit rapport par le trésorier.*

2017-098

### **APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME MIREILLE NTOLO À TITRE DE "AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE - TRAVAUX PUBLICS"**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau temporaire, pour du soutien administratif additionnel au service des travaux publics;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le directeur des travaux publics et la conseillère en ressources humaines recommandent l'embauche de **MME MIREILLE NTOLO** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **MME MIREILLE NTOLO** a débuté son assignation le 24 avril 2017;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME MIREILLE NTOLO** à titre de "**AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE - TRAVAUX PUBLICS**" à partir du 24 avril 2017 et ce, pour une période n'excédant pas le 2 juin 2017, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

### *Suspension*

*À 20h51, Monsieur le maire suspend la présente séance et à 21h57 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.*

2017-099

### **APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE RELATIVEMENT À LA RESTRUCTURATION REQUISE EN VERTU DE LA LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL (LOI 15) À L'ÉGARD DES PARTICIPANTS CADRES**

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15), le 4 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'obligation qui en découle de négocier les paramètres du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT que les modalités de restructuration du régime de retraite ont été présentées aux employés cadres de la Ville et ont été acceptées à l'unanimité par ces derniers;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- De reporter la décision de la présente résolution à une séance de conseil ultérieure.

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-100

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h34.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp  
M<sup>e</sup> Pierre Tapp, greffier